



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**

Isère • Grenoble

LA RECHERCHE D'ENTREPRISE

ATTENTION :

Il faut être patient et persévérant, ne pas s'arrêter aux premiers appels téléphoniques ou aux premières visites d'entreprises.

1) Pour trouver un employeur, vous devez d'abord vous organiser :

- * Préparer les documents que tout employeur peut vous demander :
 - CV (Voir fiche « Construire son curriculum vitae »),
 - copies des bulletins scolaires,
 - copies des appréciations (ou lettres de recommandation) de maîtres de stages,
 - copies de la documentation sur le contrat d'apprentissage,
 - copies de la documentation fournie par le(s) centre(s) de formation (organisation des études, matières enseignées,...).

- * Repérer les entreprises à contacter :
 - établir une liste par secteurs d'activité et zone géographique, en se munissant d'une carte de la zone géographique (agglomération grenobloise si vous habitez à Grenoble ou une commune environnante) et de l'annuaire afin de connaître les adresses de ces entreprises ;
 - organiser son parcours de recherche pour ne pas perdre trop de temps, en pointant sur la carte les rues dans lesquelles se trouvent les entreprises à visiter ;
 - enfin démarcher toutes les entreprises repérées en procédant quartier par quartier.

2) Vous devez ensuite démarcher et connaître les règles essentielles à respecter pour tout entretien

Vous aurez plus de chance de convaincre un employeur si vous vous déplacez. Mais certains chefs d'entreprises n'ont pas de locaux professionnels (artisans du bâtiment : les appeler les soirs entre 18 h et 20 h 30). Pour les autres, il est conseillé de se déplacer et d'entrer dans l'entreprise aux moments les plus opportuns, quand le responsable est plus disponible (tôt le matin dans l'alimentaire, quand il y a peu de clients pour les autres).

Dans tous les cas (téléphone ou visite), c'est à vous de faire la démarche, **pas à vos parents**, même s'ils apprécient de voir vos parents derrière vous. **Ces derniers ne doivent pas parler à votre place**, puisque c'est vous et vous seul que l'employeur risque d'embaucher en apprentissage.

En revanche, l'employeur appréciera certainement dans un second temps, de les rencontrer puisque, si vous êtes mineurs, ils seront signataires du contrat.

* Si vous devez vous rendre dans une entreprise que vous n'avez encore jamais visitée, repérer son emplacement sur un plan et allez-y avant le jour du rendez-vous.

* Arrivez à l'heure, avec une tenue correcte et adaptée au type d'entreprise. Soyez dynamique, souriant et poli. N'oubliez pas d'**éteindre votre téléphone portable**.

* Demandez toujours à voir ou à parler à un **responsable**.

* Exposez votre intérêt pour le métier puis pour l'alternance, **mais ne surtout pas l'agresser avec une demande directe d'apprentissage**.

* A la fin de l'entretien, l'employeur doit savoir :

- Qui vous êtes et quel est votre parcours scolaire (s'appuyer sur le CV)
- Ce que vous pouvez lui apporter par le biais de votre projet.

3) Après chaque entretien, vous pouvez tenir un « cahier de suivi »

<i>Date du contact</i>	<i>Coordonnées de l'entreprise</i>	<i>Nom de la personne contactée</i>	<i>Impression</i>	<i>Suivi</i>	<i>Réponse</i>
19/04/06	SARL La Désirée 6 rue de la Liberté 26000 Valence 04 75	M. Dupont	Entreprise moderne formant souvent des apprentis	Me contactera le mois prochain	Négative le 12 juin 2006

Quand le métier a été présenté et que le dialogue s'est installé, demandez à l'employeur s'il veut vous prendre en apprentissage ou au moins pour un stage conventionné. Laissez toujours une trace de votre passage (CV). Il peut revenir sur sa décision. Par ailleurs, s'il refuse de signer un contrat, il pourra transmettre votre CV à une connaissance. N'hésitez d'ailleurs pas à lui demander s'il connaît des collègues susceptibles de vous recevoir de sa part.

l'employeur

- * « Que voulez-vous savoir sur mon métier ? »
 - demandez quelles sont les qualités, les diplômes, les avantages, les contraintes, le marché de l'emploi, les conditions de travail,...

- * « Je ne refuse pas de vous recevoir par contre, en ce moment je n'ai pas le temps. »
 - à vous de vous rendre disponible et acceptez un rendez-vous à des horaires inhabituels ;
 - si on ne vous propose pas de rendez-vous, demandez à quel moment vous pouvez repasser.

- * « Je ne suis pas contre le fait de prendre quelqu'un. Par contre, je ne peux pas. »

Cherchez à savoir pourquoi il dit cela :

 - peut-être a-t-il déjà un jeune et il ne se sent pas capable d'en former un deuxième ; dans ce cas, n'insistez pas ;
 - peut-être n'ose-t-il pas vous dire que vous ne correspondez pas à ses critères ;
 - peut-être pense-t-il qu'il va perdre son temps à vous former : il doit en effet passer du temps à vous former (c'est pour cela qu'il touche des aides financières) mais dans le but de vous rendre le plus rapidement opérationnel ;
 - peut-être pense-t-il ne pas avoir le droit (entreprise récente, a déjà un jeune, manque d'expérience,...).

➔ se référer à la documentation sur le contrat d'apprentissage.

- * « Pourquoi voulez-vous faire ce métier ? »
 - il faut avoir mûrement réfléchi à cette question, si vous voulez être **convaincant** (stage, rencontre avec un professionnel, reportage, influence familiale,...).

- * « Vous savez que c'est dur comme métier ! » (il va essayer de vous démotiver pour vous tester)
 - ne pas se montrer déstabilisé : mettre en avant votre motivation en précisant que vous êtes parfaitement conscient des inconvénients, tout en les énumérant.

- * « Et vous croyez que vous y arriverez ? »
 - vous devez le rassurer sans trop vous montrer sûr de vous.

- * « Et si malgré tout ça se passe mal ? »
 - soyez convaincant et dites-lui aussi qu'une fois le contrat signé, vous avez une période d'essai de deux mois permettant à l'un ou à l'autre de rompre librement le contrat.

- * « Vous avez déjà travaillé ? Qu'est-ce que vous savez faire ? »
 - parlez de vos expériences en les valorisant professionnellement et personnellement, en gardant toutefois beaucoup de modestie.

- * « Où habitez-vous ? Vous pensez pouvoir venir tous les jours ? »
 - pensez aux trajets : éloignement, horaires décalés (boulangerie, restauration,...), horaires des transports en commun.

- * « Bon, ok. Comment ça marche l'apprentissage ? »
 - il faut être capable d'expliquer les grandes lignes du contrat d'apprentissage ;
 - si vous sentez que le seul frein à votre embauche est du type financier, expliquez-lui qu'il touche des primes pour le dédommager du temps passé à vous former ;
 - remettez-lui la copie de la fiche descriptive du contrat d'apprentissage.

5) Vous optimiserez vos chances de trouver un employeur si :

- * Vous avez validé votre projet par des stages en entreprise ;
- * Vous savez de quoi vous parlez (métier, contrat d'apprentissage, cursus de formation,...) ;
- * Vous avez laissé votre CV dans un maximum d'entreprises ;
- * Vous avez organisé vos démarches de recherche d'employeurs ;
- * Vous savez à qui vous vous adressez ;
- * Vous avez su répondre aux questions ;
- * Vous avez su convaincre de votre motivation et du sérieux de votre candidature.

⇒ **Si vous avez su respecter ces 7 règles d'or et que vous n'avez pas eu de réponse positive, vous serez en droit de dire « je ne trouve pas d'employeur ».**

Vous serez embauché si vous êtes le meilleur de tous les candidats reçus.